F

Juin 2012

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Quarantième session
Rome, 19-22 juin 2012
Bref historique du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin
(Point 6 de l'ordre du jour)

I. Introduction

Le rôle actuel de la FAO en matière de suivi et de lutte concernant le criquet pèlerin remonte à un siècle environ. En 1916, le Comité permanent de l'Institut international d'agriculture (IIA) à Rome, précurseur de la FAO, a accepté d'accueillir une conférence internationale sur la lutte antiacridienne lors du pic de l'invasion de 1912-1919. Cette conférence a été retardée par la première guerre mondiale et n'a pu se tenir avant 1920; elle a alors adopté une convention internationale pour lutter contre le criquet pèlerin, partager les informations sur les déplacements acridiens et transmettre les rapports à l'IIA. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) a été créé quelque 40 années plus tard, en 1955, à nouveau à une période où les pays affectés par le criquet pèlerin se trouvaient en pleine invasion, la plus importante du XXe siècle. À partir de 1978, la FAO a assumé l'entière responsabilité du service centralisé d'information acridienne, précédemment géré par le Centre de recherche anti-acridienne à Londres (Royaume-Uni), qui opérait depuis 1931.

Ce document fournit un bref aperçu chronologique du DLCC dans le cadre du programme de la FAO relatif au criquet pèlerin, y compris des projets acridiens pertinents, des comités, des commissions et des organisations régionales. Ces éléments devraient être utiles lors de discussions sur l'évolution possible du DLCC afin qu'il devienne un instrument de coordination plus efficace pour l'alerte précoce et la lutte préventive.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

MD870/f

II. Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC)

Le DLCC s'est réuni 39 fois entre 1955 et 2009, et le rapport de chaque session a été publié en anglais, français et, plus récemment, en arabe. C'est le principal organe consultatif auprès du Directeur général de la FAO pour tous les sujets relatifs au criquet pèlerin.

1951. À sa douzième session, le *Conseil de la FAO* (juin) a recommandé que le Directeur général étudie la possibilité pour la FAO de fournir une assistance technique à la lutte antiacridienne. La FAO a accueilli une Conférence internationale (octobre) durant laquelle les délégués ont reconnu la FAO comme étant l'organisation la mieux placée pour coordonner les campagnes de lutte antiacridienne.

1953. La *Troisième Réunion régionale de la FAO sur les problèmes d'alimentation et d'agriculture et sur les perspectives au Proche-Orient* (Le Caire, septembre) a recommandé que la FAO puisse servir d'organe central de coordination pour stimuler et unifier une action internationale contre le criquet pèlerin, principalement dans la péninsule Arabique puis, plus tard, dans d'autres zones. La *Réunion de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin* (Damas, novembre) a recommandé qu'un comité de coordination international établisse des plans de campagne pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule Arabique en 1954. À sa septième session, la *Conférence de la FAO* (novembre) a créé le fonds spécial S.1. (Fonds fiduciaire n°1) pour recevoir les contributions gouvernementales en espèces destinées à financer les opérations de lutte antiacridienne, principalement en Arabie.

1954. Le *Comité de coordination pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique* (Le Caire, juin) a proposé la constitution d'un groupe de travail pour coordonner toutes les activités relatives au criquet pèlerin. Le *Groupe de travail sur le criquet pèlerin* (septembre) a recommandé que le *Comité de coordination pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique* évolue en *Comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC)*, intègre d'autres régions et établisse un fonds central. Le Directeur général a proposé que les pays affectés contribuent aux frais opérationnels du programme de la FAO, en soulignant les implications à long terme de la lutte antiacridienne.

1955. Le Directeur général a créé le DLCC (janvier), création approuvée à la huitième session de la *Conférence de la FAO* (novembre) avec pour mandat de:

a) surveiller la situation relative au criquet pèlerin de manière permanente;
b) coordonner les campagnes de lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique;
c) coordonner les campagnes de lutte contre le criquet pèlerin ailleurs;
d) promouvoir la coordination de politiques nationales et internationales de lutte préventive.

Ont été définis comme membres du DLCC les représentants de tous les pays affectés par le criquet pèlerin et de ceux qui participent concrètement aux campagnes internationales de lutte. La première session du DLCC a eu lieu en avril.

1957. Un fonds fiduciaire (n° 61) a été créé sur la base des recommandations du *Sous-comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est*, principalement pour les véhicules et les stocks de pesticides.

1958. Un fonds fiduciaire (n° 90) a été créé afin de fournir des financements supplémentaires pour les aspects à long terme de la lutte contre le criquet pèlerin.

1964. À sa neuvième session, le DLCC (juillet) a recommandé l'établissement d'un fonds fiduciaire international.

1966. Le Directeur général de la FAO a créé un fonds fiduciaire international (n° 161 devenu 9161) pour réaliser certaines activités d'appui au projet du Fonds spécial des Nations Unies (FSNU).

1968. À sa cinquante et unième session, le *Conseil de la FAO* (novembre) a modifié le mandat du DLCC pour y inclure les tâches suivantes: fournir au Directeur général des avis techniques, scientifiques et de politique sur la situation relative au criquet pèlerin et les mesures nécessaires pour la maintenir sous contrôle, et examiner les rapports annuels et financiers ainsi que les plans de travail.

1969. À sa treizième session, le DLCC (octobre) a approuvé une stratégie de lutte préventive à long terme contre les invasions de criquets pèlerins. Un *Groupe d'experts pour les actions d'urgence contre le criquet pèlerin* a été créé et s'est réuni trois fois avant son abolition, en 1993.
1986. Le Directeur général a créé le *Centre d'intervention antiacridienne d'urgence* (ECLO) en tant que point focal provisoire chargé de coordonner les actions nationales, régionales et internationales, de maintenir un contact direct avec les bailleurs de fonds et les pays affectés et de mobiliser les ressources financières et matérielles nécessaires aux campagnes en cours contre les sauteriaux et les locustes.
2004. Une session extraordinaire du DLCC a été convoquée en novembre en raison de la situation d'urgence en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.
2006. À sa trente-huitième session, le DLCC (septembre) a remplacé le *Groupe technique du DLCC* par des experts techniques chargés de conseiller le DLCC sur une base ad hoc.

III. Comité consultatif technique de la FAO (CCT)

Le CCT s'est réuni 12 fois entre 1952 et 1964, et le rapport de chaque session a été publié en anglais et en français. Le comité a examiné tous les aspects techniques de la lutte contre le criquet pèlerin, en se concentrant principalement sur la lutte dans la péninsule Arabique et la maîtrise de l'invasion 1950-1963. Il a guidé le travail de la FAO et indiqué aux gouvernements comment les organisations nationales de lutte antiacridienne pourraient être renforcées.

1951. Le CCT a été créé à la sixième session de la *Conférence de la FAO* (novembre), qui a défini ses fonctions comme suit:
a) conseiller la FAO sur la situation relative au criquet pèlerin et sur les mesures nécessaires pour la maintenir sous contrôle;
b) établir des procédures standardisées pour la préparation et la présentation des rapports sur la lutte antiacridienne par les pays concernés;
c) évaluer l'ensemble des besoins en équipement et fournitures nécessaires à la mise en œuvre des plans de campagne, et examiner toute demande d'assistance pouvant être requise pour compléter les efforts nationaux, et conseiller la FAO à ce sujet;
d) fournir conseils et assistance pour l'achat de matériel et de fournitures;
e) faire des recommandations concernant la distribution de matériel et de fournitures issus de sources extérieures à la zone du criquet pèlerin;
f) conseiller le Directeur général concernant la convocation, en cas de besoin, de conférences générales sur la lutte contre le criquet pèlerin.
Le Comité était composé d'experts acridologues nommés par les gouvernements des pays suivants: Égypte, États-Unis, France, Inde, Iran, Pakistan et Royaume-Uni.
1955. À sa huitième session, la *Conférence de la FAO* a redéfini les fonctions du CCT de manière à ce que soient fournis au Directeur général des avis techniques et scientifiques sur la situation relative au criquet pèlerin et sur les mesures nécessaires pour la maintenir sous contrôle.
1960. À sa trente-quatrième session, *le Conseil de la FAO* a décidé que le mandat du CCT devait inclure son rôle en qualité d'organe consultatif d'experts auprès de la FAO pour la mise en œuvre du projet FSNU. Le Comité a été élargi aux pays suivants: Éthiopie, Maroc et Soudan.

IV. Fonds spécial des Nations Unies (FSNU)

De 1960 à 1970, le projet a fourni une quantité considérable d'importantes données de base techniques et historiques sur de nombreux aspects du criquet pèlerin liés aux prospections écologiques et intensives, à la signalisation et aux prévisions, à la formation, aux échanges d'experts et aux bourses d'étude ainsi qu'à la recherche opérationnelle y compris en météorologie, dynamique des populations et lutte aérienne.

1956. Le rapport du *Groupe d'experts sur la politique à long terme de la lutte contre le criquet pèlerin* a recommandé la mise en œuvre d'un projet inter-régional sur la lutte contre le criquet pèlerin**.**
1958. La quatrième *Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient* (décembre) a recommandé que ce projet soit présenté au Fonds spécial des Nations Unies (FSNU).
1959. Le Directeur général de la FAO a présenté des propositions au Directeur général du FSNU au nom de neuf gouvernements (février). À sa sixième session, le DLCC (juillet) a approuvé une ébauche de projet nécessitant des engagements financiers de la part des gouvernements. Les recommandations du Directeur général du FSNU ont été présentées à la troisième session du *Conseil d'administration du FSNU* et la FAO a été désignée comme organisme d'exécution (décembre).
1960. Un Plan d'opération de six ans a été signé par 14 pays lors d'une *Réunion extraordinaire sur la lutte contre le criquet pèlerin* (avril) pour un budget originel de 3 865 800 USD, dont 1 373 100 USD, versés par les gouvernements participants.
1963. Trente-quatre pays ont rejoint le projet en décembre.

V. Organisations, commissions et comités régionaux de lutte antiacridienne

A. Région centrale

Prospection contre le criquet pèlerin (DLS –*Desert Locust Survey*)
1948. Les gouvernements de la Haute Commission pour l'Afrique de l'Est ont établi le DLS en remplacement des organisations britanniques antiacridiennes existant en temps de guerre (octobre). Son rôle était de prospecter et surveiller les activités acridiennes en Somalie, en Somalie britannique, en Éthiopie, en Érythrée, dans le Protectorat d'Aden (qui fait maintenant partie du Yémen), en Arabie saoudite, au Yémen et en Oman.

Lutte contre le criquet pèlerin (DLC – *Desert Locust control*)
1950. Créé lorsque les rapports ont indiqué l'imminence d'une nouvelle invasion. Son mandat couvrait les zones du DLS ainsi que l'Égypte et le Soudan.

Sous-comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique
Le Comité s'est réuni 22 fois entre 1953 et 1963; le rapport de chaque session a été publié en anglais et certains l'ont également été en français.

1953. Première réunion en tant que *Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique* (novembre).
1955. À sa première session, le DLCC (avril) a approuvé l'établissement du *Comité exécutif pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique* et son mandat (préparer des plans de campagne pour les opérations de lutte dans la péninsule Arabique et assurer une collaboration effective entre les gouvernements).
1957. À sa quatrième session, le DLCC (juin) a modifié le titre du Comité en *Sous-comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique.*

Sous-comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain
Le Comité s'est réuni trois fois entre 1957 et 1961, et le rapport de chaque session a été publié en anglais et en français.

1956. *Une Réunion sur la lutte contre le criquet pèlerin dans la zone éthiopio-somalienne* (Addis-Abeba, février) a recommandé que la FAO établisse un comité consultatif international sur la lutte contre le criquet pèlerin dans la zone éthiopio-somalienne avec un secrétaire permanent à Addis-Abeba. À sa troisième session, le DLCC (juillet) a approuvé cette recommandation.

1957. À sa première session, le *Sous-comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain* (février) a recommandé que son rôle soit de faciliter la libre consultation parmi les pays affectés pour mieux lutter contre le criquet pèlerin.
1961. La troisième session a recommandé la création d'une organisation régionale de lutte contre le criquet pèlerin pour compléter les efforts nationaux.

Commission de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient (CRC)
1961. À sa onzième session, la *Conférence de la FAO* a recommandé la création de la Commission.
1965. Une *Conférence extraordinaire* à Beyrouth a avalisé la Commission et, à sa quarante-quatrième session, le *Conseil de la FAO* (juillet) a approuvé sa création.
1967. L'accord de création est entré en vigueur le 21 février et la Commission a remplacé le *Sous-comité de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique.*
1994. À la vingtième session (décembre), il a été recommandé de modifier le nom de la Commission en *Commission de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC).*

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (DLCO-EA)
1962. Une *Réunion extraordinaire de la FAO sur la lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain* (Rome, janvier) a préparé une convention portant création d'une organisation régionale inter-gouvernementale indépendante, hors du cadre de la FAO mais en contact étroit avec celle-ci, appelée *Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (DLCO-EA).*
1963. L'accord entre le DLCO-EA et la FAO a été approuvé par le *Conseil de la FAO*, à sa quarantième session (juin), et par la *Conférence de la FAO* à sa douzième session (décembre). Le DLCO-EA a remplacé le DLS et le DLC.

B. Région occidentale

Office national antiacridien (ONAA)
1943. L'ONAA, basé en Algérie, a remplacé le *Comité français d'étude de la biologie des acridiens* afin de coordonner la recherche et le suivi au Sénégal, en Mauritanie, au Mali (alors Soudan français) et au Burkina-Faso (alors Haute-Volta).
1952-1958. Les opérations de lutte ont été coordonnées en Afrique de l'Ouest.

Organisation commune de lutte antiacridienne (OCLA/OCLALAV)
1958. Établie comme organisation régionale inter-gouvernementale indépendante hors du cadre de la FAO mais en contact étroit avec celle-ci pour les pays de l'ONAA en Afrique de l'Ouest ainsi que pour le Tchad, le Niger, le Bénin (alors Dahomey) et la Côte d'Ivoire.
1965. L'OCLA prend le nom d'*Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte anti-aviaire* (OCLALAV).

Sous-comité pour la coordination de la recherche et la lutte concernant le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
1966. Créé par la FAO.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO)
1970. Un accord portant création de la Commission a été examiné par le *Sous-comité pour la coordination de la recherche et de la lutte concernant le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest* (mars). À sa cinquante-cinquième session, la *Conférence de la FAO* (novembre) a approuvé la création de la Commission.
1971. L'accord portant création de la Commission est entré en vigueur le 17 août et a été enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies le 24 septembre. La Commission a remplacé le *Sous-comité pour la coordination de la recherche et de la lutte concernant le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest.*

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)
2000. À sa cent-dix-neuvième session, le *Conseil de la FAO* (novembre) a approuvé la création de la Commission.
2002. L'accord portant création de la Commission est entré en vigueur le 25 février et a été enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies le 26 avril. Elle a remplacé la CLCPANO.

C. Région orientale

Commission de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin [dans la Région orientale de sa zone de distribution] en Asie du Sud-Ouest (SWAC)
1962. Une *Réunion extraordinaire de la FAO des États Membres directement affectés par le criquet pèlerin dans la Région orientale de sa zone de distribution en Asie du Sud-Ouest* (Téhéran, octobre) a recommandé qu'une commission régionale de lutte contre le criquet pèlerin soit créée pour la région.
1963. Cette recommandation a été confirmée par une deuxième réunion des États Membres directement concernés (mai) et, à sa huitième session, par le DLCC (mai). Un projet d'accord a été étudié par le *Conseil de la FAO* à ses quarantième et quarante et unième sessions et approuvé par la *Conférence de la FAO* à sa douzième session (décembre) pour être soumis aux États Membres en vue de son acceptation.
1964. L'accord portant création de la Commission est entré en vigueur le 15 décembre.
1965. L'Accord a été enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies le 2 avril sous le n° 7663 comme *Commission de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région orientale de sa zone de distribution en Asie du Sud-Ouest.*
2000. À sa vingt-troisième session (septembre), la Commission a changé son nom pour devenir *Commission de la FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest* (SWAC).

VI. Discussion

Bien que le DLCC ne relève pas de l'article XIV, différant en cela des commissions régionales antiacridiennes de la FAO, il demeure néanmoins un important organe de coordination pour l'alerte précoce et la lutte préventive. Le Comité devrait examiner comment le DLCC peut devenir plus efficace s'agissant de:

a) son rôle actuel en tant qu'organe consultatif auprès du Directeur général;
b) son rôle futur, à savoir, éventuellement superviser les commissions régionales anti-acridiennes afin d'assurer une collaboration inter-régionale et l'harmonisation des méthodologies techniques et des procédures administratives.